

# CIRCULATION INTERDITE SUR LA PARTIE BASSE DE LA RUE D'AVÉJAN

Des travaux privés sur des toitures vont nécessiter l'installation d'une grue entre le 23 mai et le 13 juillet sur la partie basse de la rue comprise entre la place Gabriel Péri et la rue Saint-Vincent.

À compter du 23 mai et jusqu'au 13 juillet, la circulation automobile sera impossible sur la partie basse de la rue d'Avéjan (depuis la place Gabriel Péri jusqu'à la rue Saint-Vincent).

En effet, des travaux privés sur des toitures nécessiteront l'installation d'une grue au n° 39B, mais aussi au n° 24 et au n° 47 de la rue d'Avéjan.

Un cheminement pour les piétons sera toutefois conservé alors que l'accès restera possible pour les véhicules munis d'une autorisation spéciale (secours, transports de fonds, police).

Concernant l'enlèvement des ordures ménagères, des points de regroupement et de tri sélectif seront mis à disposition aux extrémités (angle rue St Vincent et place Gabriel Péri) ainsi qu'à l'intersection de la rue Sauvages et de la rue Beauteville.